

FICHE D'INFORMATION À L'INTENTION DES VISITEURS

MISE EN GARDE CONCERNANT LA PROPAGATION DE MALADIES

BIOSÉCURITÉ À LA FERME D'ÉLEVAGE

La présente fiche décrit les mesures préventives à mettre en œuvre lorsque vous vous rendez dans une ferme d'élevage. Bien que les recommandations présentées dans ce document s'adressent principalement aux visiteurs de lieux de garde d'animaux employés à des fins commerciales, elles sont de mise également pour les visites dans des lieux de garde d'animaux de compagnie ou de loisir.



Que les activités qui motivent votre visite à la ferme concernent les services-conseils, les soins vétérinaires, l'inspection, les audits ou la livraison d'aliments ou de matériel, il importe à cette occasion de ne pas contribuer à la propagation de maladies. Les dispositions décrites dans les lignes qui suivent ne sont pas les seules que vous devez adopter : il arrive que des mesures supplémentaires soient nécessaires selon la condition sanitaire de la ferme ou quand survient un cas suspecté ou confirmé de maladie hautement contagieuse ou de maladie transmissible aux humains (zoonose).

QU'EST-CE QUE LA BIOSÉCURITÉ À LA FERME?

On entend par biosécurité à la ferme l'ensemble des outils, des mesures et des procédures contribuant à prévenir et à contrer les dangers liés à la transmission d'agents pathogènes par diverses voies de contamination. Elle vise principalement :

- à prévenir l'introduction d'agents pathogènes dans l'élevage;
- à limiter leur dispersion à l'intérieur de l'élevage;
- à contenir ceux qui sont déjà présents à la ferme de manière à éviter de contaminer d'autres élevages.

COMMENT SE TRANSMETTENT LES MALADIES INFECTIEUSES?

Les maladies infectieuses se transmettent de deux manières :

- Par contact **direct** avec des animaux, y compris avec leurs sécrétions, leurs déjections, leurs embryons ou leur semence;
- Par contact **indirect**, par le biais des véhicules, de l'équipement ou du matériel ou par l'entremise des visiteurs, de leurs bottes, de leurs vêtements et de leurs mains.



PLANIFICATION DE LA VISITE

- Lorsque cela est possible, communiquez avec le producteur ou l'éleveur avant de vous rendre à la ferme, afin de connaître ses exigences concernant la biosécurité en vue de les respecter. Il se peut cependant que cette précaution ne puisse s'appliquer aux activités d'inspection, pour lesquelles un éleveur ne peut être avisé à l'avance. Toutefois, même les visiteurs arrivant à l'improviste pourraient participer à une évaluation de risque avant d'entrer dans l'élevage afin de protéger le statut sanitaire des animaux. Cette évaluation devrait tenir compte notamment des maladies qui existent dans l'élevage, du statut de santé et des procédures de biosécurité appliqués dans les élevages visités précédemment et du type de visiteur concerné, le tout appuyé par les recommandations d'un médecin vétérinaire praticien. Ainsi, aux personnes qui désirent se présenter dans une ferme dont le statut sanitaire est jugé élevé, le producteur peut demander qu'elles n'aient pas visité d'autres élevages de la même espèce dans les dernières 24 à 72 heures. Aussi, il y a lieu de prendre certaines dispositions comme celles qui sont formulées ci-dessous.
- Informez-vous et vérifiez si les animaux ont des problèmes de santé particuliers qui justifieraient le report de la visite ou un déplacement en fin de journée. Pour les visiteurs qui se rendent dans plus d'une ferme par jour, il est conseillé de terminer la journée avec la ferme infectée. Cependant, **seules les visites essentielles devraient avoir lieu dans de telles situations.**
- Reportez votre visite si vous présentez des signes d'une maladie transmissible aux animaux (ex. : virus de la grippe). À l'inverse, si le troupeau à visiter est infecté par une maladie transmissible aux humains, prévoyez un équipement de protection personnelle approprié. Par exemple, si le virus de l'influenza a été détecté dans un élevage, il est recommandé de porter un masque de type N95 certifié par le National Institute for Occupational Safety Health.
- Prenez une douche à la maison entre deux journées de visite de ferme. Enfilez des vêtements et des chaussures propres avant de quitter la maison pour vous rendre au travail et assurez-vous d'avoir à votre disposition tout le matériel nécessaire au nettoyage et à la désinfection de vos mains et de votre matériel (chaudière, brosse, lingettes



nettoyantes, savon, gel désinfectant pour les mains, désinfectant liquide pour l'équipement, etc.). De plus, faites en sorte que l'équipement et le matériel nécessaires à vos visites aient été préalablement lavés et désinfectés ou qu'ils soient neufs (ex. : couvre-bottes jetables, survêtements jetables). Par contre, il est possible que, dans certains types d'élevage, on interdise l'introduction de matériel provenant de l'extérieur de la ferme, par exemple dans les élevages cynicole ou porcin. Informez-vous auprès de l'éleveur.

- Divisez votre véhicule en deux parties : l'une sera propre et l'autre pourra être contaminée. Idéalement, utilisez des bacs de plastique hermétiques associés bien distinctement à chacune des deux parties pour y mettre votre matériel et votre équipement de protection.

LES DEUX PARTIES DU VÉHICULE

- Dans la « **partie propre** », n'entrez qu'avec des vêtements et des bottes propres. L'espace avant du côté passager ou encore les sièges arrière du véhicule sont habituellement utilisés. Vous pouvez y déposer, dans un état de propreté méticuleuse, les salopettes ou les survêtements, les bottes et les gants jetables, le matériel désinfecté neuf ou nettoyé, de même que les documents et formulaires. Il est suggéré de mettre un tapis de caoutchouc, une pellicule de plastique, un papier, un carton ou tout autre matériel facilement lavable ou jetable devant les sièges du conducteur et du passager.

- La « **partie contaminée** » peut être constituée du coffre de la voiture, qui représente l'endroit le plus approprié. Déposez-y les vêtements, l'équipement et le matériel souillés qui ont été utilisés au cours de la journée. Idéalement, cette partie est recouverte d'un revêtement de caoutchouc ou de plastique résistant, qui est facile à enlever, à nettoyer et à désinfecter. Si vous portez des bottes réutilisables, plutôt que des bottes jetables, pensez à apporter un seau et le nécessaire pour les nettoyer et les désinfecter. Conservez le seau dans un bac dans la « section contaminée » du véhicule. Ayez à votre portée des sacs de plastique résistants pour y mettre le matériel jetable utilisé. Notez bien qu'il est parfois difficile d'avoir accès à de l'eau courante à la sortie de la ferme pour procéder au nettoyage des bottes. Prévoyez cette possibilité!

L'ENTRÉE À LA FERME

- Signalez votre arrivée au producteur ou à ses employés avant d'entrer sur le site ou dans les bâtiments d'élevage, à moins d'une entente ou d'une situation particulière. Soyez attentifs aux consignes destinées aux visiteurs qui pourraient être affichées à l'entrée du site ou des bâtiments d'élevage.
- À votre arrivée à la ferme au volant de votre véhicule, conduisez lentement en évitant les trous d'eau, la boue et le fumier, car des résidus et des éclaboussures contenant des agents pathogènes peuvent coller au véhicule. Dès votre arrivée sur le site, veillez à fermer les fenêtres pour empêcher les insectes de pénétrer dans le véhicule et de se déplacer d'une ferme à l'autre par la suite. Stationnez votre véhicule à bonne distance des bâtiments, suffisamment loin des sorties d'air ou dans une aire désignée, pour ne pas le contaminer.
- Idéalement, enfiler des bottes jetables en descendant du véhicule, si les conditions le permettent. Si le sol est gelé ou s'il est abrasif (par exemple, en raison d'un gravier) et qu'il risque de percer les bottes jetables, il est recommandé de les enfiler à l'entrée du bâtiment ou d'utiliser des bottes de caoutchouc (ou des surbottes) propres et désinfectées. Les bottes de caoutchouc et les souliers devraient être munis d'un embout d'acier.
- Suivez en tout temps les directives du producteur. Par exemple, ce dernier peut avoir délimité certaines zones à l'entrée des bâtiments et, pour y pénétrer, vous devrez enfiler les bottes et les vêtements mis à votre disposition. Il peut également être exigé de prendre une douche à l'entrée du bâtiment. Dans ce cas, l'éleveur a la responsabilité de vous fournir les vêtements et l'équipement nécessaires pour effectuer votre visite.



- En l'absence de telles directives, enfiler une paire de bottes jetables dès que vous passez le seuil du bâtiment, puis enfiler un survêtement. Dans le secteur avicole, on préférera enfiler le survêtement à la sortie du véhicule pour ne pas souiller les vêtements de ville en passant près des bâtiments. Si des bottes ou des surbottes en caoutchouc sont utilisées, elles devraient avoir été lavées et désinfectées avant l'arrivée à la ferme et devraient être nettoyées de nouveau à l'entrée dans les bâtiments.
- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon à l'entrée du bâtiment, puis asséchez-les. S'il n'y pas d'eau ni de savon à votre portée, utilisez une solution désinfectante pour les mains. Des gants jetables peuvent aussi être utilisés. Notez bien : si les mains sont souillées de matière organique, la solution désinfectante ne sera pas efficace.
- Remplissez le registre des visiteurs, s'il y a lieu.
- Apportez seulement le matériel (neuf ou préalablement désinfecté) dont vous avez besoin sur les lieux de l'élevage.
- Effectuez vos déplacements suivant un ordre qui va des animaux sains vers les animaux malades, des plus jeunes vers les plus vieux, et ainsi de suite, pendant votre visite.
- Évitez tout contact avec les animaux si votre visite à la ferme ne l'exige pas.

À LA SORTIE DE LA FERME

- Suivez les directives que l'éleveur vous donnera pour sortir du bâtiment, si des zones sont définies dans l'aire d'entrée ou si vous avez utilisé des vêtements et des bottes lui appartenant.
- Si de telles zones n'existent pas, enlevez une paire de bottes jetables en passant le seuil du bâtiment et laissez-les à l'entrée du bâtiment. Jetez également le matériel non réutilisable avant de quitter le bâtiment. Retirez ensuite le survêtement et les autres bottes jetables à côté du véhicule, sans contaminer les vêtements en dessous, et rangez-les dans la « partie contaminée » du véhicule, dans un sac ou dans un bac fermé hermétiquement.



- Nettoyez vos bottes à proximité du véhicule, en utilisant le seau que vous avez apporté à cette fin, si vous avez choisi de porter des bottes réutilisables. Nettoyez et désinfectez le seau avant de le remettre dans un bac de plastique dans la « partie contaminée » du véhicule. Toutefois, s'il n'y a pas d'eau à proximité du véhicule, procédez au nettoyage des bottes à l'intérieur du bâtiment, à la fin de la visite.
- Nettoyez et désinfectez correctement le matériel utilisé, soit à l'intérieur du bâtiment ou près du véhicule. L'important est que le matériel désinfecté ne soit pas contaminé de nouveau.
- Emballez de façon étanche les échantillons que vous avez prélevés et qui sont potentiellement contaminés, tout comme les tubes de prélèvement que vous avez utilisés.
- Lavez-vous les mains ou, si vous ne disposez pas d'eau ni de savon, employez un gel désinfectant. Le lavage des mains est de rigueur même si vous avez utilisé des gants jetables. Effectuez cette étape après avoir terminé de manipuler les vêtements, les bottes ou le matériel potentiellement contaminés, donc à la sortie des bâtiments ou à proximité du véhicule selon la situation.
- Tenez un registre des endroits que vous avez visités. Cela facilitera le retraçage si un problème survient.

POUR PLUS D'INFORMATION

Vous avez des questions relatives à la biosécurité?

- **Communiquez avec nous par téléphone** : 1 844 ANIMAUX.
- **Faites-nous parvenir un courriel** : animaux@mapaq.gouv.qc.ca.





**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 